

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1063

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 47

I. – Après l’alinéa 6, insérer les trois alinéas suivants :

I bis. – Le code du travail est ainsi modifié :

1° Au troisième alinéa de l’article L. 7232-8, les mots : « de l’aide prévue » sont remplacés par les mots : « du crédit d’impôt prévu ».

2° Au deuxième alinéa de l’article L. 7233-7, les mots : « de l’aide mentionnée » sont remplacés par les mots : « du crédit d’impôt mentionné ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, substituer aux mots :

« Le I est applicable »

les mots :

« Les I et *I bis* sont applicables ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.